



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LFP 10 SEPTEMBRE 2020 – 14H30

Auteur : **Didier QUILLOT** Date : **10 septembre 2020**
Présidente : **Nathalie BOY DE LA TOUR** Référence : **LFP-AG-20200920**

Libre Interne à la LFP Interne au service Confidentiel

Membres et clubs représentés après vérification des pouvoirs

Clubs professionnels de Ligue 1 Uber Eats

ANGERS (Saïd CHABANE), BORDEAUX (Frédéric LONGUEPEE), BREST (Pascal ROBERT, *mandat*), DIJON (Olivier CLOAREC, *mandat*), LENS (Joseph OUGHOURLIAN, Arnaud POUILLE), LILLE (Marc INGLA, *mandat*), LORIENT (Loïc FERY, Stephane GRAVEREAUX, Fabrice BOCQUET), LYON (Jean Michel AULAS, Vincent PONSOT), MARSEILLE (Jacques-Henri EYRAUD), METZ (Jean-Luc MULLER, Hélène SCHRUB), MONACO (Oleg PETROV, *mandat*), MONTPELLIER (Laurent NICOLLIN), NANTES (Waldemar KITA, Loïc MORIN), NICE (Jean Pierre RIVERE), NIMES (Rani ASSAF), PARIS (Nasser AL-KHELAIIFI, Victoriano MELERO), REIMS (Jean-Pierre CAILLOT), RENNES (Nicolas HOLVECK), SAINT-ETIENNE (Bernard CAIAZZO, Xavier THUILOT, *mandat*), STRASBOURG (Marc KELLER, Alain PLET),

Clubs professionnels de Ligue 2 BKT

AJ AJACCIO (Christian LECA), AMIENS (Louis MULAZZI, *mandat*), AUXERRE (Francis GRAILLE), CAEN (Olivier PICKEU, Arnaud TANGUY) CHAMBLY (Fulvio LUZI), CHATEAURoux (Mandat à Auxerre), CLERMONT (Ahmet SHAEFER, Jérôme CHAMPAGNE, Yannick FLAVIEN), DUNKERQUE (Jean-Pierre SCOUARNEC), GRENOBLE (Max MARTY, *mandat*), LE HAVRE (Pierre WANTIEZ, *mandat*), NANCY (Jacques ROUSSELOT), NIORT (Guy COTRET, Eytan HANOUNA), PARIS FC (Pierre FERRACCI, Fabrice HERRAULT), PAU (Bernard LAPORTE – FRAY), RODEZ (Pierre-Olivier MURAT), SOCHAUX (Emmanuel DESPLATS, *mandat*), TOULOUSE (Damien COMOLLI, Olivier JAUBERT), VALENCIENNES (Eddy ZDZIECH).

Clubs de National – Statut Pro

BOURG EN BRESSE PERONNAS (Vincent POUPON), US QUEVILLY ROUEN (Michel MALLET), LE MANS (Thierry GOMEZ)
GUINGAMP (Excusé), TROYES (Excusé)

SAFE : Olivier LAMARRE - **SNAAF** : Alain BELSOEUR - **UNECATEF** : Pierre REPELLINI - **UNFP** : Philippe PIAT - **FFF** : Michel DENISOT - **AMCFP** : Eric ROLLAND

Assistent :

Mme Nathalie BOY DE LA TOUR,
MM. Noël LE GRAËT, Didier QUILLOT, Jean LAPEYRE, Maxime PIGEON.



En ouverture de séance, Nathalie BOY DE LA TOUR souhaite rendre hommage à Sébastien DESIAGE, arbitre de Ligue 1 dont nous venons d'apprendre la disparition. Nathalie BOY DE LA TOUR invite l'ensemble de L'Assemblée Générale à avoir une pensée pour ses proches ainsi que tous ceux qui l'ont côtoyé.

1. Adoption des précédents Procès-verbaux

L'Assemblée Générale,

Adopte les procès-verbaux des réunions du 20 mai et 23 juin 2020.

2. Modalités de vote de l'ensemble des résolutions (sauf points 3 et 5)

L'Assemblée Générale,

Entend Didier QUILLOT, Directeur Général Exécutif, de la LFP rappeler les termes de l'accord intervenu entre les clubs de Ligue 1 et de Ligue 2, sous l'autorité de la FFF, lequel prévoit que les votes devront être effectués à main levée en dehors des élections pour répondre aux obligations des statuts de la LFP,

Adopte à l'unanimité la résolution selon laquelle les votes sur les points 4 et 6 de l'ordre du jour seront effectués à main levée.

3. Election du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale,

Entend Nathalie BOY DE LA TOUR remercier l'ensemble des membres de l'Assemblée Générale ainsi que les salariés de la Ligue et les bénévoles pour la confiance et le soutien qu'ils lui ont accordés pendant ses années de Présidence,

Entend Nathalie BOY DE LA TOUR appeler les membres de l'Assemblée Générale à davantage de mixité au sein du Conseil d'Administration et notamment regretter l'absence totale de femmes dans le futur Conseil d'Administration,

Entend le Directeur Général Exécutif rappeler les dispositions des statuts de la LFP concernant le renouvellement du Conseil d'Administration et préciser les modalités de vote électronique,

Procède ensuite à l'élection des membres du futur Conseil d'Administration et enregistre les résultats suivants :



• **Représentants des clubs de Ligue 1 (87,5 voix exprimées)**
(8 sièges à pourvoir)

Nasser AL-KHELAÏFI	82 voix, 93,7%, ELU ;
Jean-Pierre CAILLOT	67,5 voix, 77,1%, ELU ;
Saïd CHABANE	23,75 voix, 27,1%, NON-ELU ;
Jacques-Henri EYRAUD	70,25 voix, 80,3%, ELU ;
Loïc FERY	66,5 voix, 76,0%, ELU ;
Marc INGLA	20 voix, 22,9%, NON-ELU ;
Waldemar KITA	67,5 voix, 77,1%, ELU ;
Laurent NICOLLIN	71 voix, 81,1%, ELU ;
Oleg PETROV	83 voix, 94,9%, ELU ;
Jean-Pierre RIVERE	68,25 voix, 78,0%, ELU ;

• **Représentants des clubs de Ligue 2 (93 voix exprimées) :**
(2 sièges à pourvoir)

Francis GRAILLE	93 voix, 100%, ELU ;
Pierre-Olivier MURAT	91 voix, 97,8%, ELU.

• **Représentants des Membres Indépendants (92 voix exprimées) :**
(5 sièges à pourvoir)

Michel DENISOT	80 voix, 87,0%, ELU ;
Alain GUERRINI	69,5 voix, 75,5%, ELU ;
Vincent LABRUNE	57 voix, 62,0%, ELU ;
Gervais MARTEL	78,5 voix, 85,3%, ELU ;
François MORINIERE	67,75 voix, 73,6% ELU.

Prend note en complément des membres désignés et siégeant de droit au Conseil d'Administration :

Karl OLIVE (représentant de la FFF) ;
Bernard CAIAZZO (Président de Première Ligue) ;
Claude MICHY (Président de l'UCPF).

Prend note enfin des membres désignés siégeant de droit au Conseil d'Administration mais soumis à candidatures :

Philippe PIAT (UNFP) ;
Sylvain KASTENDEUCH (UNFP) ;
Pierre REPELLINI (UNECATEF) ;
Raymond DOMENECH (UNECATEF) ;
Patrick RAZUREL (SNAFF) ;



Olivier LAMARRE (SAFE) ;
Éric ROLLAND (AMCFP).

4. Fin de mandat du Conseil d'Administration 2016-2020

L'Assemblée Générale,

Entend Didier QUILLLOT inviter les membres présents ou représentés, par un vote à main levée, à se prononcer sur le terme anticipé du mandat de l'actuel Conseil d'Administration conformément à l'accord passé entre les clubs de Ligue 1 et de Ligue 2 sous l'autorité de la FFF,

Décide à l'unanimité de mettre fin par anticipation avec effet immédiat au mandat actuel du Conseil d'Administration,

* * * * *

Avant de suspendre la séance pour permettre au nouveau Conseil d'Administration de se réunir afin de désigner le candidat à la Présidence de la Ligue de Football Professionnel, les candidats à cette fonction prennent la parole pour donner les grandes lignes de leur projet pour le football professionnel. Prennent ainsi la parole successivement Michel DENISOT, Vincent LABRUNE qui sont candidats à la Présidence de la LFP. Monsieur Gervais MARTEL prend aussi la parole pour remercier les participants de l'avoir élu au Conseil d'Administration de la LFP.

5. Election du Président de la LFP

L'Assemblée Générale,

présidée désormais par Philippe PIAT, conformément à l'article 10 des statuts de la LFP,

Prend note de la proposition formulée par le Conseil d'Administration de porter Vincent LABRUNE comme Président de la LFP,

Prend note de l'avis partagé rendu par le Collège de Ligue 1 à 10 voix contre 10, pour les candidatures de Michel DENISOT et Vincent LABRUNE,

Procède, à la demande du Directeur Général Exécutif de la LFP, au vote électronique et enregistre les résultats suivants :

1^{er} Tour à la majorité absolue (sur 82,75 voix exprimées)
Pour 39,5 voix, 47,7%



Contre 43,35 voix, 52,3%

2nd Tour à la majorité relative (sur 92,75 voix exprimées)

Pour 44 voix, 47,4%

Contre 48,75 voix, 52,6%

Enregistre l'élection, à la majorité relative au second tour, de Vincent LABRUNE en tant Président de la LFP.

6. Déplafonnement des droits TV au bénéfice de la Ligue 2 pour la saison 2020/2021

L'Assemblée Générale,

Vu l'article 14 des statuts de la LFP,

Entend Didier QUILLOT, Directeur Général Exécutif de la LFP, rappeler les termes du protocole d'accord intervenu entre les clubs de Ligue 1 et de Ligue 2, sous l'autorité de la FFF, lequel prévoit que les votes devront être effectués à main levée en dehors des élections pour répondre aux obligations des statuts de la LFP,

Adopte à l'unanimité, pour la saison 2020/2021, le déplafonnement des droits TV de la Ligue 2 à hauteur de 25 millions d'Euros dont 5 millions seront versés aux Clubs de National dans le cadre d'une contribution de solidarité.

La séance est levée à 16h30

**La Présidente
Nathalie BOY DE LA TOUR**

**Le Directeur Général Exécutif
Didier QUILLOT**